

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2023

VALIDE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

PRESENTS: Chantal BARRIERE - Virginie CASTANIER - Zoe POHL-BOUSQUET- - Gérard RAMONDENC - Christophe RAYSSAC — Dominique ROURE — Jean-Jacques SELLAM - Christian VERNHET —

EXCUSE: Ghislain CABAL ZINCK (pouvoir donné Dominique ROURE) -

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR:

- Procès-verbal du conseil municipal du 25 Novembre 2022
- Délibération sur l'adhésion à l'association de coordination gérontologique du sud Affricain
- Délibération sur la taxe d'aménagement
- Projet CUMA
- Information auberge de la Valette
- Information chemins de randonnée
- Information sur le projet d'appartements de la maison Rascalou
- Projets pour le budget 2023
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 en présentant ses vœux de bonne année et en annonçant l'ordre du jour. Jean Jacques Sellam indique qu'il ne pourra rester jusqu'à la fin de la séance et regrette que ce conseil ait été convoqué sans concertation préalable sur la date du conseil. Monsieur le Maire indique qu'il nous fallait réunir ce conseil avant le mois de Février ; il précise que Chantal Barrière rejoindra le conseil à l'issue de ses contraintes professionnelles.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE

Une discussion s'engage sur l'auberge de la Valette, cette discussion sera reprise plus tard dans l'ordre du jour. Le procès-verbal est validé.

ADHESION A L'ASSOCIATION DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU SUD AFFRICAIN

Le Maire indique que la commune adhère à cette association, mais il semble qu'aucune délibération n'ait été prise à ce sujet. Virginie Castanier et Zoe Pohl Bousquet rappellent l'historique de cette association qui rend de grands services à la population, avec des permanences possibles sur rendez-vous et des conseils personnalisés.

DELIBERATION PRISE A L'UNANIMITE

DELIBERATION SUR LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire donne la parole à Dominique Roure qui rappelle les délibérations prises précédemment sur la taxe d'aménagement (instauration de la taxe d'aménagement à raison de 1% au conseil municipal du 23/09/22 puis décision de reversement de 10% de cette taxe à la communauté de communes par délibération du 25 novembre 2022). Il précise que la loi du 01/12/2022 a modifié les conditions de reversement de cette taxe qui est devenu optionnel. Dans ces conditions, les communes de la communauté de communes ont choisi de ne pas reverser une partie de cette taxe à la communauté et donc de rapporter les délibérations prises précédemment. Le délai court jusqu'au 02 Février, d'où la convocation de ce conseil avant cette date.

En conséquence, Le conseil municipal décide de rapporter sa délibération 2022-036 prise le 25 novembre 2022 ; DECISION PRISE A L'UNANIMITE

• INFORMATION AUBERGE DE LA VALETTE

Monsieur le Maire fait un point d'information sur la reprise de l'auberge de la Valette. Jean Jacques Sellam intervient pour indiquer qu'il est favorable à la reprise du fonds de commerce par la commune s'il n'y a pas de repreneur, conformément au précédent conseil municipal. Monsieur le Maire indique qu'un repreneur potentiel s'est fait connaître pour racheter le fonds de commerce de l'auberge; ce repreneur a, semble-t-il, engagé les démarches pour pouvoir reprendre le fonds de commerce début avril. Quelques travaux seront à prévoir pour accompagner cette reprise. La municipalité reste très attachée à ce que l'auberge du village fonctionne et soit attractive; de même, elle restera attentive à ce que la licence IV reste sur le village.

Jean Jacques Sellam, au vu des conditions de circulation hivernales, quitte ensuite la séance.

PROJET CUMA

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard Ramondenc et à Christophe Rayssac pour informer le conseil du projet d'installation d'un hangar CUMA sur une partie du terrain de l'ex DDE. Une réunion a eu lieu en mairie avec les responsables de la CUMA du Viala pour affiner le projet.

La commune souhaite favoriser cette installation qui rendra service aux agriculteurs de la commune. Il nous faut pour cela modifier la destination du terrain (cf PLUI) et voir ses conditions de mise à disposition (vente ou bail emphytéotique ?). L'installation de panneaux photovoltaïques sur le hangar pourrait nous donner l'occasion de réaliser également cette installation sur le toit de l'ex bâtiment de la DDE. Projet à suivre.

INFORMATION CHEMINS DE RANDONNEE

Monsieur le Maire accueille Chantal Barrière qui rejoint le conseil. Il donne la parole à Dominique Roure qui informe le conseil des projets de création de chemins de randonnée. Un chemin est créé, à l'initiative de la commune et du parc naturel des grands causses, entre Faveyrolles et Salelles. Par ailleurs, la commune travaille avec les communes de Vabres, Saint Affrique et Calmels, ainsi qu'avec les associations de randonnée pour créer le « chemin des évêques » ; d'autre part, un projet de « chemin des deux châteaux » est en cours avec Coupiac. La question de l'aménagement de ces chemins sera à préciser et à chiffrer.

INFORMATION SUR LE PROJET D'APPARTEMENTS DE LA MAISON RASCALOU

Monsieur le Maire donne la parole à Gérard Ramondenc qui fait un point sur l'avancée du chantier de la maison Rascalou. Des difficultés d'approvisionnement ne vont pas permettre au chantier de se poursuivre selon le calendrier prévu. Un arrêt du chantier pour deux mois sera sans doute nécessaire. La décision sera prise lors de la prochaine réunion de chantier.

PREPARATION DU BUDGET 2023

Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les avis des conseillers sur les priorités à retenir pour la préparation du budget de la commune. Les sujets suivants sont abordés : l'aménagement et la rénovation de la salle des fêtes — l'aménagement d'une aire de pique-nique à la sortie de Saint Izaire — la reprise de l'éclairage au sein du château (salle d'accueil — salle d'expositions - salle du pressoir) — l'évolution de l'éclairage public-l'aménagement de l'espace naturel devant la salle des fêtes — l'aménagement de la place de Faveyrolles — la voirie- l'appartement au-dessus de l'auberge à rénover ... Monsieur le Maire remercie les conseillers de leurs propositions qui seront étudiées dans le cadre de la préparation du budget 2023.

QUESTIONS DIVERSES : Le conseil se poursuit par différentes questions qui sont abordées par les conseillers

- Le tarif de la restauration scolaire. Le groupement des terres rouges nous a informés de l'augmentation des tarifs de restauration au 01/02/23 : le coût du repas passe de 3,51€ à 4€. Il nous faudra nous positionner lors du prochain conseil pour définir le tarif payé par les familles (actuellement 3,15€). En attendant, la commune compensera l'augmentation.
- L'éclairage du pont. Monsieur le Maire indique que des discussions ont lieu avec le conseil départemental et la SIEDA pour le financement de l'éclairage du pont. Le coût total s'élève à 42000€. La municipalité s'emploie à réduire la participation de la commune.
- Le toit de l'église de Faveyrolles. Gérard Ramondenc indique qu'une nouvelle infiltration d'eau a été constatée sur le toit de l'église. Une réparation va être engagée rapidement.
- La formation sur les gestes qui sauvent. Cette formation aura lieu pour les élèves début Mars. Une formation pour les adultes sera organisée ultérieurement.
- Les étudiants du séjour « hors les murs ». Dominique Roure informe le conseil de la venue des étudiants du dispositif « hors les murs » à saint Izaire le vendredi 10 Février au soir (20H15), à la salle des fêtes. Cette réunion publique verra la présentation par les étudiants de leurs propositions pour revitaliser Saint Izaire; en espérant que cette réunion verra une large participation.
- Le prochain départ à la retraite de l'employé municipal. La question du remplacement de Joel Tauriac est abordée. La question se pose des modalités à engager pour pourvoir son remplacement et du calendrier à mettre en œuvre pour pouvoir anticiper et assurer une continuité dans le service rendu.

Monsieur le Maire remercie les conseillers et clôt la séance à 23H15.